

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 3191

présenté par

M. Ferrand, M. Savary, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Tourret, M. Travert,  
Mme Untermaier et Mme Valter

à l'amendement n° 1603 de M. Brottes

-----

**APRÈS L'ARTICLE 10 TER**

I. – À l'alinéa 1, substituer à la première occurrence de la référence :

« IV »

la référence :

« II ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la référence :

« L. 464-10 »

la référence :

« L. 462-10 ».

III. – En conséquence, procéder à la même substitution au début de l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel, tendant à placer la disposition proposée à la fin du chapitre II du titre VI du livre IV du code de commerce, qui concerne les attributions de l'Autorité de la concurrence.